



« LA VOIX DES LAITIERS – n°22 – Décembre 2024 »

Défendons ensemble une rémunération équitable pour une agriculture durable !

Chers membres,

Voici un bref résumé de l'actualité du MIG :

NON à l'accord Mercosur-UE !

Lors de notre dernière enquête, vous aviez été majoritaires à soutenir l'idée de manifestations locales mais simultanées, en Belgique et à l'échelle européenne.

En réponse, le MIG souhaitait se coordonner avec d'autres organisations agricoles pour organiser des actions simultanées dans plusieurs pays européens afin d'interpeller les décideurs politiques. Avec les organisations wallonnes (FWA, UAW, MIG, FJA, UNAB, Bauernbund germanophone et FUGEA), se sont déjà rassemblées pour accorder leurs positions concernant le Mercosur et pour envisager des actions communes. La prochaine réunion de concertation aura lieu en janvier.

Le MIG a également adressé un courrier à l'EMB (European Milk Board), pour organiser des actions communes contre le Mercosur.

Loi sur le transport des veaux

Le MIG a rédigé un courrier adressé à la Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire (SANTE), co-signé par 5 organisations membres de l'EMB, pour exprimer son opposition au projet de règlement européen sur la protection des animaux pendant le transport, notamment pour les veaux non sevrés.

Ce projet, qui propose de prolonger leur période de rétention jusqu'à 5 semaines, aurait des conséquences graves pour les éleveurs (coûts, logistique, pression accrue) sans amélioration notable du bien-être animal. Nous avons insisté sur la nécessité de revoir cette mesure, qui mettrait en péril la viabilité des exploitations laitières et la compétitivité des producteurs européens.

Rentabilité de la production laitière

Une mise à jour des coûts de production a été réalisée et les chiffres du troisième trimestre 2024 indiquent que la part non couverte des coûts de production pour les agriculteurs a été de 3,8 cents/kg de lait pour ce troisième trimestre 2024. Elle a cependant été plus élevée pour le premier trimestre (8,28 cents/kg) et le deuxième

trimestre 2024 (6,94 cents/kg). La réduction de la part non couverte des coûts entre 2023 et 2024 est principalement due à l'augmentation des prix du lait.



Figure 1 : La rentabilité financière de la production laitière est définie sur base de la différence entre tous les revenus et tous les coûts attribués à une exploitation laitière pour une période donnée. La bouteille ci-dessus représente la part non-couverte des coûts du troisième trimestre 2024.

Alors que l'année s'achève, le MIG tient à vous remercier chaleureusement pour votre engagement et votre confiance tout au long de cette période. Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année, et nous restons déterminés à défendre les intérêts des producteurs laitiers et à soutenir notre métier avec conviction en 2025.